



PRÉFET DES HAUTES-ALPES



Gap, le 12 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### 85ème édition du Rallye Automobile Monte-Carlo 2017

Les épreuves de la 85ème édition du Rallye Automobile Monte-Carlo, première épreuve du Championnat du Monde des Rallyes de la FIA 2017, se dérouleront dans le département des Hautes-Alpes du 19 au 21 janvier 2017. La séance de mise au point (shakedown) aura lieu le mercredi 18 janvier.

À cette occasion, les services de l'État, le Département des Hautes-Alpes, les communes concernées et l'Automobile Club de Monaco seront particulièrement mobilisés pour assurer tout au long des épreuves la sécurité des concurrents mais également des spectateurs qui, comme chaque année, s'annoncent très nombreux.

Le nombre important d'épreuves spéciales se déroulant dans les Hautes-Alpes et l'afflux de population attendu, la présence du parc d'assistance dans la ville de Gap et les conditions climatiques pouvant être dangereuses (froid, neige et verglas) nécessitent la mise en place de dispositifs de sécurité importants.

Ainsi, **408 gendarmes, 141 policiers et 398 sapeurs-pompiers** seront mobilisés sur l'ensemble des épreuves afin d'assurer la sécurité, l'ordre public et le secours de ce grand rassemblement.

Le Centre Opérationnel Départemental (COD) sera activé au sein du PC Course afin d'assurer la coordination des moyens mobilisés et éventuellement faire face à une situation de crise.

Par ailleurs, les spectateurs se devront de respecter certaines **règles de comportement et restrictions de circulation, notamment** :

- pour chacune des épreuves spéciales, la voirie privatisée pour les épreuves sera interdite à la circulation trois heures avant le départ de la course. Les riverains pourront emprunter ces voies jusqu'à 2h avant le départ sur présentation d'un badge émanant de l'organisateur ;
- le stationnement de tout véhicule est interdit sur la route des épreuves spéciales (ES) ainsi que de part et d'autre de l'axe privatisé ;
- **les spectateurs ne pourront plus pénétrer dans les ES ni se déplacer dans celles-ci sur la route et les accotements, 30 minutes avant le départ du 1<sup>er</sup> concurrent et jusqu'à la fin de l'épreuve ;**
- les spectateurs ne sont autorisés que dans les seules zones réservées au public et balisées par du filet vert ou de la rubalise verte. Ces zones seront toujours en surplomb d'au minimum 1,50 mètre et hors de la trajectoire des concurrents.

Le non-respect de ces règles de sécurité **entraînerait l'annulation de l'épreuve spéciale.**

Enfin, dans le contexte de l'état d'urgence et des postures Vigipirate, le public est informé qu'un **contrôle visuel des sacs** aux trois points d'accès du parc d'assistance de Fontreyne sera effectué de façon systématique.